|  |  |
| --- | --- |
|  | RéPUBIQUE ET CANTON DE GENèVELe département des institutions et du numérique (DIN)**Police** |
| Corps de policeDirection du support et de la logistiqueBrigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs | REQUETE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXERCER LA PROFESSION D'AGENT INTERMEDIAIRE |  |

Personne physique

Nom :       Nom de jeune fille :

Prénom(s) :       Date de naissance :

Domicile privé (rue, N°, NPA, localité) :

Nationalité (canton d'origine pour les confédérés) :

Permis d’établissement / séjour :       Etat civil :       N° de téléphone :

Profession actuelle :       E-mail :

Objet de la requête

Genre d'activité : (biffez ce qui ne convient pas)

Détective privé - Agent de renseignements commerciaux - Agent en fonds de commerce

La présente requête n'est recevable que si le requérant présente l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous.

Genève, le       Signature :

Pièces originales ou numériques à produire :

* deux photographies en couleurs, récentes et coupées au format passeport 3,5 x 4,5 cm
* copie d’une pièce d’identité en cours de validité (recto-verso pour la carte d’identité) + copie du permis de séjour ou du permis de travail frontalier
* attestation officielle du domicile légal + liste des domiciles officiels durant les 10 dernières années
* extrait du casier judiciaire suisse original + extrait du casier judiciaire pour chaque pays de résidence durant les 10 dernières années, *datant de moins de trois mois*
* curriculum vitae
* certificat de capacité civile ou équivalent en cas de domicile à l'étranger, *datant de moins de trois mois*
* extrait de l'office des poursuites précisant qu'il n'a pas été délivré d'ADB et/ou document équivalent pour chaque pays de résidence durant les 5 dernières années, *datant de moins de trois*
* attestation de l'office des faillites, pièce originale faisant foi, *datant de moins de trois mois*
* certificat de bonne vie et mœurs (pour les personnes domiciliées dans le canton de Genève) ou équivalent en cas de domicile hors canton ou à l’étranger, *datant de moins de trois mois*
* preuve du cautionnement de CHF 10'000,00. (pour les agents en fonds de commerce)

Les documents établis en langue étrangère à part en Allemand, Italien, Anglais et Portugais doivent être accompagnés d’une traduction effectuée par un traducteur juré. La liste est disponible sur www.ge.ch